

Date de convocation
02.06.2020

Date d'affichage
02.06.2020

Nombre de conseillers :
19

ORDRE DU JOUR :

- Installation d'un nouveau conseiller municipal ;
- Fixation des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers délégués ;
- Election des délégués de la commune auprès du SIEM,
- Désignation d'un délégué du conseil municipal au CNAS ;
- Constitution de la commission d'appel d'offres ;
- Formation des commissions communales ;
- Informations et questions diverses.

L'an deux mil vingt, le huit juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Hervé MAILLET, Maire.

Etaient présents tous les conseillers sauf : Steeve DANDELLOT (absent les 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} délibérations).

Secrétaire de séance : Valérie LAMPSON.

Présents : 18

Vu le code électoral et notamment l'article L 270,

Votants : 18

Considérant que Monsieur Jean Louis HAUPERT a présenté sa démission de ses fonctions de conseiller municipal,

N° 2020_05_01

Considérant que conformément à l'article L 270 du code électoral, le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit,

**INSTALLATION D'UN
NOUVEAU
CONSEILLER
MUNICIPAL**

Considérant que le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est M. Antoine LEPAULMIER,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

*Acte reçu en
préfecture le
09/06/2020*

PREND ACTE de l'installation de Monsieur Antoine LEPAULMIER en qualité de conseiller municipal.

PREND ACTE de la modification du tableau du conseil municipal joint en annexe.

Présents : 18

Votants : 18

N° 2020_05_02

**FIXATION DES
INDEMNITES DE
FONCTION DU
MAIRE ET DES
ADJOINTS ET
CONSEILLERS
DELEGUES**

Pour : 13

Contre : 4

Abstention : 1

Acte reçu en
préfecture le
09/06/2020

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-29, L 2123-20 et suivants relatifs aux indemnités de fonction des élus,

Vu la circulaire NOR:COTB2005924C du 20 mai 2020 qui prévoit, à titre exceptionnel, la possible rétroactivité de cette délibération à la date d'entrée en fonction,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de se prononcer sur le montant des indemnités des élus en votant un taux applicable à une valeur maximale fixée par référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en fonction du nombre d'habitants de la commune,

Considérant que l'article L 2123-23 du code précité attribue de droit le taux de 100 % pour le maire,

Considérant que l'indemnité versée à un adjoint ou conseiller délégué peut être supérieure au plafond autorisé sous réserve de ne pas dépasser le maximum pouvant être alloué au maire,

Considérant que dans les communes de moins de 100 000 habitants, le conseil municipal peut voter dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale l'indemnisation de conseillers municipaux au titre d'une délégation de fonction,

Considérant que le montant global des indemnités susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints ne doit pas être dépassé,

Considérant que la commune compte au 1^{er} janvier 2020 une population municipale totale de 2132 habitants, le maire donne lecture des valeurs mensuelles maximales en vigueur :

Indice brut 1027 (46 672,81€)	Maire			Adjoint		
	Indemnité brute maximale (L 2123-23 du CGCT)			Indemnité brute maximale (L 2123-24 du CGCT)		
Population totale	Taux	Annuelle	mensuelle	Taux	Annuelle	Mensuelle
De 1 000 à 3 499	51.6 %	24 083,17 €	2006,93 €	19.8 %	9241, 22 €	770,10€

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer comme suit, à compter du 01/06/2020, les indemnités de fonction des adjoints et conseillers délégués aux pourcentages suivants du montant de référence :

1 ^{ère} adjointe	Sylvie REGNIER	16.8 % soit 653,42 €
2 ^{ème} adjoint	François DOMMANGE	16.8 % soit 653,42 €
3 ^{ème} adjointe	Armelle MONTEL-MARQUIS	16.8 % soit 653,42 €
4 ^{ème} adjoint	André LEBLANC	16.8 % soit 653,42 €

COMMUNE DE SARRY
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 08 JUIN 2020

2020/23

Conseiller délégué	Jeannine ANDRE	6% soit 233,36 €
Conseiller délégué	Laurent TAPIN	6% soit 233,36 €

DECIDE de procéder automatiquement à la revalorisation de ces indemnités en fonction de l'évolution de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. Les montants mentionnés à titre indicatif dans la présente délibération sont calculés en fonction des plafonds en vigueur actuellement.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6531 du budget.

Présents : 18

Vu le code général des collectivités territoriales et plus précisément les articles L 2121-29 et L 5211-7,

Votants : 18

N° 2020_05_03

Vu les statuts du SIEM et plus précisément l'article 13 qui prévoit **2 délégués titulaires** et **2 délégués suppléants** pour une commune avec une population comprise entre 1 001 et 3 500 habitants,

**ELECTION DES
DELEGUES DE LA
COMMUNE AUPRES
DU SYNDICAT
INTERCOMMUNAL
D'ENERGIE DE LA
MARNE (SIEM)**

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner au scrutin secret à trois tours, les délégués chargés de représenter notre commune au sein des commissions locales instituées dans les statuts du SIEM,

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués titulaires et des délégués suppléants représentant la collectivité au sein de la commission locale du SIEM, considérant que la population de notre commune est comprise entre 1 001 et 3 500 habitants.

Pour : 18

Contre :

Abstention :

*Acte reçu en
préfecture le
09/06/2020*

Après le scrutin, ont été proclamés élus :

- Comme délégués titulaires : François DOMMANGE, Bertrand FLORES.
- Comme délégués suppléants : André LEBLANC, Jeannine ANDRE.

Présents : 19

Votants : 19

N° 2020_05_04

Le Maire expose aux membres de l'assemblée qu'il convient de désigner un représentant du conseil municipal au sein des instances du Comité National d'Action Sociale (CNAS).

**DESIGNATION D'UN
DELEGUE DU**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

**CONSEIL MUNICIPAL
 AU CNAS**

DESIGNE Armelle MONTEL MARQUIS en qualité de délégué des élus au CNAS.

Pour : 19

Contre :

Abstention :

*Acte reçu en
 préfecture le
 09/06/2020*

Présents : 19

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1414-2, L. 2121-21 et D. 1411-3 et suivants

Votants : 19

N° 2020_05_05

Considérant que les marchés d'un montant supérieurs aux seuils européens doivent être attribués par une commission d'appel d'offres dont il convient d'en élire les membres ;

**CONSTITUTION DE
 LA COMMISSION
 D'APPEL D'OFFRES**

Considérant que la commission d'appel d'offres est composée du maire ou de son représentant, président, et de trois membres titulaires et autant de suppléants élus par le conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Après scrutin,

Pour : 19

- Ont été proclamés élus titulaires : Céline GUERSILLON, François DOMMANGE, Antoine LEPAULMIER.

Contre :

Abstention :

- Ont été proclamés élus suppléants : Bertrand FLORES, Eric WENNER, André LEBLANC.

*Acte reçu en
 préfecture le
 09/06/2020*

Présents : 19

Le Maire présente aux membres de l'assemblée l'intérêt de former des commissions de travail chargées notamment d'étudier les questions soumises au conseil municipal.

Votants : 19

N° 2020_05_06

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-21, L 2121-22 et L 2121-29,

**FORMATION DES
 COMMISSIONS
 COMMUNALES**

Considérant la possibilité de décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour la nomination des membres,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Pour : 19

Contre :

Abstention : DECIDE de créer les commissions suivantes et de désigner les conseillers municipaux suivants qui y siégeront :

Acte reçu en
préfecture le
09/06/2020

FINANCES :

Responsable : François DOMMANGE
Eric WENNER, Bertrand FLORES, Laurent TAPIN, Céline GUERSILLON, Sylvie REGNIER, Bruno BREMONT.

PERSONNEL COMMUNAL :

Responsable : Hervé MAILLET
Eric WENNER, Claude BERTHON, André LEBLANC, Armelle MONTEL MARQUIS.

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE :

Responsable : François DOMMANGE
Sylvie MATHIEU, Steeve DANDELOT, Valérie LAMPSON, André LEBLANC, Jeannine ANDRE, Sandrine ADNOT. Antoine LEPAULMIER.

AFFAIRES SOCIALES :

Responsable : Jeannine ANDRE
Sylvie MATHIEU, Valérie LAMPSON, Claude BERTHON, Armelle MONTEL MARQUIS, Céline GUERSILLON, Marina HUBERT, Sandrine ADNOT.

BATIMENTS :

Responsable : André LEBLANC
Céline GUERSILLON, Bertrand FLORES, Claude BERTHON.

SPORT, CULTURE, LOISIRS

Responsables : Sylvie REGNIER
Eric WENNER, Steeve DANDELOT, Valérie LAMPSON, Jeannine ANDRE, Jérémy MAUUARIN, Antoine LEPAULMIER.

INFORMATION,

Responsable : Sylvie REGNIER
Eric WENNER, Jérémy MAUUARIN, François DOMMANGE, Jeannine ANDRE, Laurent TAPIN.

COMMUNICATION NUMERIQUE:

Responsable : Laurent TAPIN
Jérémy MAUUARIN.

SCOLAIRE :

Responsable : Armelle MONTEL MARQUIS
Eric WENNER, Céline GUERSILLON, Steeve DANDELOT, Jérémy MAUUARIN, Marina HUBERT.

URBANISME - FONCIER

Responsable : Sylvie REGNIER

Eric WENNER, Claude BERTHON, Armelle MONTEL MARQUIS,
 Céline GUERSILLON, François DOMMANGE, Antoine LEPAULMIER.

VOIRIE ET RESEAUX :

Responsable : André LEBLANC

Bertrand FLORES, Hervé MAILLET, François DOMMANGE.

RÉCAPITULATIF DES DÉLIBÉRATIONS PRISES :

- 2020_05_01 : Installation d'un nouveau conseiller municipal ;
- 2020_05_02 : Fixation des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers délégués ;
- 2020_05_03 : Election des délégués de la commune auprès du SIEM ;
- 2020_05_04 : Désignation d'un délégué du conseil municipal au CNAS ;
- 2020_05_05 : Constitution de la commission d'appel d'offres ;
- 2020_05_06 : Formation des commissions communales ;

• **LISTE DES MEMBRES PRÉSENTS :**

MAILLET Hervé	REGNIER Sylvie	DOMMANGE François	MONTEL MARQUIS Armelle	LEBLANC André
ANDRE Jeannine	BERTHON Claude	FLORES Bertrand	WENNER Eric	MATHIEU Sylvie
GUERSILLON Céline	TAPIN Laurent	LAMPSON Valérie	MAUARIN Jérémy	DANDELOT Steeve
BREMONT Bruno	ADNOT Sandrine	HUBERT Marina	LEPAULMIER Antoine	